

ASSURANCE HABITATION

LES PROBLÈMES ARRIVENT VITE. NOTRE SOUTIEN AUSSI.

BÉNÉFICIEZ D'UNE **PRISE EN CHARGE**
INSTANTANÉE EN CAS DE SINISTRE.

- Assistance 24h/24, avec mise en œuvre immédiate de la solution adaptée à votre situation.
- Relogement d'urgence dès les premières heures.

Crédit photo : Getty Images — BABEL



PRENDRE SOIN DE VOTRE LOGEMENT, C'EST PRENDRE SOIN DE VOUS.

La qualité de votre logement, sa température, l'absence d'humidité ou de nuisances sonores sont autant de critères qui peuvent avoir un impact sur votre santé.

Et si votre santé passait aussi par un logement dans lequel vous avez confiance et vous vous sentez bien ?



Avec notre assurance habitation, vous avez le choix entre 2 niveaux de protection, pour adapter votre couverture à vos besoins :

- > **La formule Confort** : qui vous assure une protection complète contre **tous les risques majeurs** (incendie, dégâts des eaux, bris de vitre) que vous pourriez rencontrer.
- > **La formule Confort +** : qui vous permet de bénéficier de toutes les garanties de la formule Confort **mais aussi de garanties supplémentaires et de plafonds de remboursement plus élevés** pour mieux protéger votre logement et ses équipements, même de valeur, au quotidien.

DES GARANTIES QUI FONT LA DIFFÉRENCE :

Dès la formule Confort,
sans option supplémentaire :



Indemnisation
**en cas de vol
ou tentative de vol**
et remplacement des
serrures en cas de vol des
clés à l'extérieur du domicile.



**Bris de vitre
immobilier.**



Prise en charge de la
**perte de denrées
alimentaires** du
réfrigérateur-congélateur.



Couverture
des **objets de
valeur.**

Et avec la formule
Confort + :



Indemnisation à neuf
des biens multimédias
de - de 2 ans et des autres
biens mobiliers de - de 5 ans.



Tous risques accidentels
aux biens immobiliers

Les avantages

de votre contrat habitation



Deux niveaux de franchise pour **s'adapter à votre budget** :

- **150 €** pour maximiser **votre indemnisation**
- **300 €** pour alléger **votre cotisation**



Une assistance 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner en cas d'urgence : envoi de professionnels à votre domicile, gardiennage, hébergement provisoire...



Une prise en charge complète ou un accompagnement dans vos démarches de résiliation auprès de votre ancienne assurance.



L'envoi automatique de l'attestation d'assurance auprès de votre bailleur, social ou privé.

UN ACCOMPAGNEMENT SIMPLE ET RAPIDE EN CAS DE SINISTRE :

Déclarez votre sinistre en ligne ou par téléphone.

Vous aurez ensuite le choix entre 3 types d'indemnisation :

Vous souhaitez faire les réparations vous-même ?

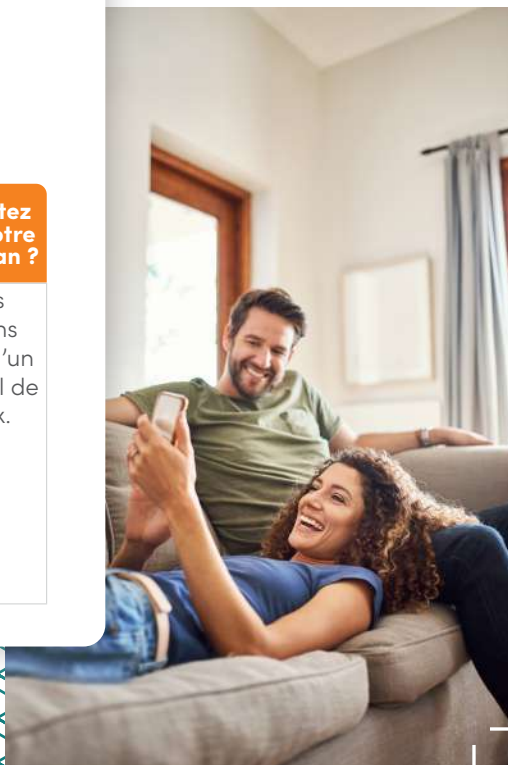
Nous vous fournissons la liste des matériaux à prévoir et des enseignes ou vous approvisionner. Vous n'avez pas les frais à avancer.

Vous préférez faire appel à des professionnels ?

Notre réseau d'artisans réparateurs peut intervenir pour vous, dans les meilleurs délais.

Vous souhaitez mandater votre propre artisan ?

Nous vous indemnisons sur facture d'un professionnel de votre choix.



4 garanties

POUR COMPLÉTER VOTRE PROTECTION :



RENFORCEMENT OBJETS DE VALEUR

Une protection renforcée de vos objets de valeur (bijoux, montres, œuvres, collections...) grâce à **des plafonds d'indemnisation plus élevés en cas de sinistre.**



ASSURANCE SCOLAIRE

Protégez votre enfant des **accidents subis ou causés involontairement** dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires.



RENFORCEMENT PATRIMOINE MOBILIER DANS LES DÉPENDANCES

Augmentez les plafonds de protection de votre mobilier stocké dans vos dépendances, pour une **meilleure indemnisation en cas de vol ou de dommages.**



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Protégez vos aménagements et équipements extérieurs notamment **contre le vol et les événements climatiques.**

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT



Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous



Par téléphone au **0980 980 880**



Ou réalisez un devis, depuis **votre espace Harmonie&Moi**, rubrique «Découvrez nos offres»

Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !



L'offre Assurance Habitation Confort est une solution du **Groupe VYV** dont Harmonie Mutuelle est l'une des maisons fondatrices. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous couvrons les dommages subis par votre logement et vos biens garantis, protégeons vos responsabilités et celles des personnes assurées, et vous apportons des solutions d'assistance. Deux niveaux de garanties vous sont proposés afin de respecter vos besoins et votre budget.

Premier acteur mutualiste de santé en France, le **Groupe VYV** agit collectivement pour une santé accessible à tous. En proposant l'offre Assurance Habitation Confort, nous vous accompagnons dans un quotidien serein. Ainsi, le **Groupe VYV**, se mobilise chaque jour et sur l'ensemble du territoire, pour améliorer la vie de chacun en proposant des solutions concrètes, innovantes et solidaires.



Assureur des garanties : ALTIMA, Société Anonyme au capital de 71 020 552,90 € entièrement libéré - RCS Niort n°431 942 838 - Siège social : 275 rue du Stade, 79180 Chauray.
Gestionnaire de garanties : VYV Conseil, société de courtage immatriculée sous le numéro 07 022 821 au registre des intermédiaires en assurance - RCS Paris B 381 142 967
Distributeur : HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

